EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE



N° 2023/057

COMPLEXE SPORTIF Fourniture pour l'entretien des terrains Contractant: MEDAN

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu la nécessité d'entretien des terrains engazonnés,

Vu la proposition commerciale n° DC21364 établie par MEDAN (le Fournisseur) d'un montant de 3.454,57 € HT pour la fourniture de désherbant et de fertilisant.

DÉCIDE

Article 1:

Est autorisée la signature du devis n° DC21364 avec : Médan - 75 avenue Antoune - 33300 EYSINES Montant de la prestation : 3.454,57 € HT soit 4.145,48 € TTC Crédits inscrits à l'article 6135 du budget primitif 2023 de la commune

Article 2:

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire:

Reçu en Préfecture le 26 MAI 2023

authus

Publié ou notifié le

- 1 JUIN 2023

A St Ciers-sur-Gironde, le 24/05/2023

le Maire,

ierre CARITAN.

Accusé de réception en préfecture 033-213303894-20230524-DM2023-057-AR Date de réception préfecture : 26/05/2023